

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR

BUREAU SYNDICAL Séance du 10 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N°B001-2026

Souscription d'une ligne de trésorerie

Le Bureau Syndical, convoqué par son Président le 3 juillet 2026, s'est réuni le 10 juillet 2026 à 11h30 à la mairie de Plérin,

Sous la Présidence de Monsieur Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor.

Étaient présents : Stéphane DE SALLIER DUPIN, Michaël GAUVAIN, Jean-Paul LE CALVEZ, Sandra LE NOUVEL, Odile MIEL-GIRESSE, Martine POULAILLON, Dominique RAMARD, Michel RIOU

Était absent représenté : Jean-Marc LABBÉ (pouvoir à Dominique RAMARD)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°023-2026 du Comité Syndical du 19/06/2026 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

Valide l'offre de la Caisse d'Épargne pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 €, avec les caractéristiques suivantes :

	CAISSE D'EPARGNE
Durée	1 an
Index	€STR flooré à 0 + marge de 0,58%
Base de calcul des intérêts	Exacte / 360
Commission d'engagement - frais de dossier	0,05% du montant de la ligne
Commission de non utilisation	0,03% de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage
Conditions de tirage et de remboursement	en J+1 avant 16h30 en J+2 après 16h30
Minimum des tirages	aucun
Facturation des intérêts	trimestrielle

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires pour la mise en place de cette ligne de trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Martine POULAILLON

Le Président du Syndicat,

Dominique RAMARD

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR

BUREAU SYNDICAL
Séance du 10 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N°B002-2026

Poursuite du programme pédagogique Ecopousse

Le Bureau Syndical, convoqué par son Président le 3 juillet 2026, s'est réuni le 10 juillet 2026 à 11h30 à la mairie de Plérin,

Sous la Présidence de Monsieur Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor.

Étaient présents : Stéphane DE SALLIER DUPIN, Michaël GAUVAIN, Jean-Paul LE CALVEZ, Sandra LE NOUVEL, Odile MIEL-GIRESSE, Martine POULAILLON, Dominique RAMARD, Michel RIOU

Était absent représenté : Jean-Marc LABBÉ (pouvoir à Dominique RAMARD)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

Valide, pour l'année scolaire 2026-2027, la reconduction du projet pédagogique Écopousse sur le PNR Vallée de la Rance Côte d'Émeraude pour 100 classes de primaire et maternelle.

Valide, pour 2026-2027, le financement suivant : le PNR Vallée de la Rance Côte d'Émeraude et le SDE22 s'engagent à contribuer financièrement à même hauteur soit 9 840 € TTC (50% de 19 680 € TTC).

Valide le principe de participation, si des demandes similaires étaient présentées dans le futur sur ce type de programme dans le département, sous réserve des deux conditions suivantes : un financement majoritaire CEE/ACTEE et un financement d'une structure locale.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Martine POULAILLON

Le Président du Syndicat,

Dominique RAMARD

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**BUREAU SYNDICAL**
Séance du 10 juillet 2026**DÉLIBÉRATION N°B003-2026****Actions de communication vers le sport costarmoricain**

Le Bureau Syndical, convoqué par son Président le 3 juillet 2026, s'est réuni le 10 juillet 2026 à 11h30 à la mairie de Plérin,

Sous la Présidence de Monsieur Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor.

Étaient présents : Stéphane DE SALLIER DUPIN, Michaël GAUVAIN, Jean-Paul LE CALVEZ, Sandra LE NOUVEL, Odile MIEL-GIRESSE, Martine POULAILLON, Dominique RAMARD, Michel RIOU

Était absent représenté : Jean-Marc LABBÉ (pouvoir à Dominique RAMARD)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

Approuve la poursuite des partenariats sportifs du Syndicat, soit :

- le renouvellement de l'abonnement de 8 places à En Avant de Guingamp pour un montant de 31 000 € TTC ;
- la conclusion de deux partenariats avec les clubs de rink-hockey de Dinan-Quévert et de Ploufragan pour un montant de 1 000 € par club ;
- la conclusion d'un partenariat avec le club de badminton de Rostrenen pour un montant de 1 000 € ;

Autorise le Président à signer les conventions ou documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Martine POULAILLON



Le Président du Syndicat,

Dominique RAMARD

